

(N^o 260.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Antoine Jean Paaps, boutiquier à Poppel (Anvers).

(Voir le n^o 259, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête, dont la signature du sieur Antoine Jean Paaps est légalisée le 18 mai 1842, il demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Briel (Pays-Bas), le 21 avril 1812. Il habite la Belgique depuis 1835. En 1838 il épousa une femme belge; il exerce la profession de boutiquier dans laquelle il trouve une honnête existence. Sa conduite morale et politique ne laisse rien à désirer. Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de lui accorder sa demande, et dans sa séance du 15 décembre dernier, la Chambre des Représentants l'a prise en considération, à la majorité de 59-suffrages contre 15.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.